

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSCC

11 Laurier St./11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

# Revision to a Request for a Standing Offer Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Furniture Division/Division des produits de l'ameublement 11 Laurier St. / 11, rue Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet Workstations and Closed Offices								
Solicitation No N° de l'invitation			<b>Date</b> 2012-11-22					
			Amendment No N° modif.					
File No N° de dossier pq930.EP731-112950	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME							
GETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$\$PQ-930-61297								
Date of Original Request for Standing Offer  Date de la demande de l'offre à commandes originale								
Solicitation Closes - L'invitation prend fi at - à 02:00 PM on - le 2012-11-28				Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chalmers, Brianna			1 -	Buyer Id - Id de l'acheteur pq930				
Telephone No N° de téléphone         FAX No N°           (819) 956-5660 ( )         ( ) -				N° de FAX				
Delivery Required - Livraison exigée								
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service See Herein								
Security - Sécurité  This revision does not change the security requirements of the Offer.  Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.								

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non					
Accusé de réception requis							
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.							
Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.							
Signature	Da	nte					
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)							
Nom et titre de la personne autorisée à signer a							
Nom et titre de la personne autorisée à signer a							



010 File No. - N° du dossier

pq930EP731-112950

Amd. No. - N° de la modif.

pq930 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

20112950

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires et à modifier le document d'invitation à soumissionner.

## Partie 1

Q1 : Annexe B - Tableaux des prix. Clarification de la modification  $n^{\circ}$  004 - question et réponse 28.

Les tableaux des prix révisés indiquent le nombre de colonnettes d'alimentation pour lesquelles nous devons proposer un prix. La façon dont notre système est conçu (c.-à-d. des colonnettes d'alimentation de 9 po², un cadre et un panneau de 3 po d'épaisseur et quatre circuits électriques) nous permet d'alimenter plus de postes de travail avec une seule colonnette et de nous conformer à toutes les exigences en matière d'électricité. Les quantités indiquées dans les tableaux nous obligent à majorer les prix de notre soumission, ce qui nous rend moins concurrentiel, puisqu'elles visent un panneau de 2 po d'épaisseur et des colonnettes de 2 po. Ces quantités ne sont pas nécessaires pour nos produits. Veuillez nous permettre de redéfinir les quantités de colonnettes d'alimentation et de faisceaux de câbles requises en fonction des besoins énoncés dans la demande de propositions. Veuillez nous permettre de modifier des quantités de colonnettes d'alimentation dans les tableaux des prix et d'ajouter une rangée pour les faisceaux de câbles.

R1 : Non, pour assurer l'équité du processus d'évaluation, nous ne pouvons pas modifier les tableaux des prix. Voir la modification n° 004 de la présente invitation pour le devis révisé.

### O2: Annexe A-6, article 1.0.

Ce service spécialisé devrait être donné en sous-traitance à des professionnels agréés pour ce type de travail, ce qui leur donnerait la possibilité de soumissionner pour ces services et ainsi éviter que ce besoin passe inaperçu dans un contrat de mobilier.

Il est impossible de fournir les services d'évaluation décrits sans y inclure les sièges, qui peuvent avoir une incidence importante sur l'ergonomie d'un poste de travail. Les sièges font partie d'un contrat distinct. Que se passera-t-il si le fournisseur de sièges n'approuve pas l'évaluation ergonomique et qu'il effectue une évaluation contradictoire? Le fait de demander aux fournisseurs d'effectuer une évaluation ergonomique pourrait créer un conflit d'intérêts. L'évaluateur devrait se montrer impartial et ne pas être une partie au contrat.

Cette disposition du contrat constitue également un avantage indu à un distributeur qui pourrait, par pure coïncidence, compter parmi ses employés, une personne qualifiée pour effectuer ces tâches et qui pourrait offrir ce service gratuitement. La plupart d'entre nous devrons payer pour fournir de tels services. Ce petit contrat de services pourrait avoir des répercussions sur le classement de tous les soumissionnaires et ne devrait pas influer sur l'adjudication d'un contrat de plusieurs millions de dollars.

Compte tenu de toutes ces préoccupations, veuillez supprimer ces services de la demande de propositions.

Amd. No. - N° de la modif.  $010 \label{eq:constraint}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur pq930 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier pq930EP731-112950

R2:

Annexe A-6

20112950

Supprimer l'article 1.0, Ergonomie au complet.

Annexe B, Base de paiement, supprimer l'article 1. Tableaux de tarification.

Insérer : Tableau des prix pour le 22, rue Eddy et Tableau des prix pour le 30, rue Victoria ci-joints.

Q3 : Clarification - question et réponse 74.

Aucune modification ou précision ne semble avoir été apportée à cette question, dans la section 2. A-t-elle été modifiée dans le tableau des prix?

R3: Veuillez vous reporter aux tableaux des prix révisés joints à la présente modification.

\_\_\_\_\_

Q4: Annexe A-1, article 1.2.

Le contrat prévoit qu'il incombe aux soumissionnaires de fournir tous les composants requis pour l'installation ainsi qu'une proposition de prix pour ces composants; toutefois, aucune rangée ou colonne n'a été prévue dans les tableaux des prix pour y ajouter ces éléments. Devons-nous soumettre une proposition de prix uniquement pour les articles figurant dans les tableaux des prix ou modifierez-vous les tableaux des prix pour nous permettre d'inscrire ces éléments comme il est requis?

R4 : Voir la partie 3, Section II, Offre financière pour obtenir les instructions relatives à l'établissement des prix (voir le tableau ci-dessous fourni à titre d'exemple).

Composants du poste de	Numéro de modèle	Série(s)	Prix unitaire
travail			
610 mm x 1 067 mm (24 po	Panneau Xxx (5 \$)	123	7
x 42 po)	Quincaillerie Yyy		
	(2 \$)		

Q5 : Annexe A-2, Plans d'aménagement types 7 - Clarification de la modification nº 004 - question et réponse 24.

20112950

Amd. No. - N° de la modif. 010 File No. - N° du dossier pq930EP731-112950

Buyer ID - Id de l'acheteur pq930 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La réponse 24, portant sur la section 2 et l'article 5.6.7, ne répond pas à la question. Nous offrons un tableau punaisable qui consiste en un segment punaisable revêtu de tissu monté sur le cadre du panneau. Le segment punaisable est un élément amovible et interchangeable (peut être installé sur d'autres panneaux) et offre donc la même souplesse qu'un tableau punaisable distinct. Notre modèle a cependant un aspect beaucoup plus sobre qu'un tableau punaisable empilable. Est-il acceptable?

R5 : Non, ce type de segment punaisable n'est pas acceptable.

Q6 : Annexe A-1, article 5.6.8. Clarification de la modification n° 004 - question et réponse 49.

Notre tableau blanc est un élément fixé au panneau. Il est amovible et interchangeable (peut être installé sur d'autres panneaux) et remplit la même fonction qu'un tableau blanc monté sur un panneau ordinaire, en plus d'avoir un aspect plus sobre. Puisque le devis indique que le tableau blanc doit être monté sur le panneau, veuillez confirmer si notre type de tableau blanc est acceptable.

R6 : Non, un tableau blanc monté sur le panneau n'est pas acceptable.

Q7 : Annexe A-1, article 5.6.7. Clarification de la modification n° 004 - question et réponse 57.

Le renvoi à l'article 5.6.7 dans la réponse 57 ne répond pas à la question. Nous fournissons un segment de panneau punaisable en tissu amovible, remplaçable et interchangeable. Pouvez-vous confirmer si cela est acceptable.

R7 : Voir la réponse 5 du présent document.

Q8 : Après avoir examiné l'OCPR et les questions et réponses subséquentes, on a constaté que les finis et les configurations propres aux éléments de rangement ne peuvent être modifiés. Si on ne peut pas fournir seulement des éléments de rangement métalliques, cela pourrait dissuader plusieurs fabricants importants de soumissionner. Est-ce votre intention? Nous proposons, à titre d'option, l'utilisation de produits de différents fabricants; toutefois, les finis de stratifiés exclusifs à certains fabricants pourraient ne pas correspondre. Par exemple, les surfaces de travail devraient avoir un fini complémentaire au fini des éléments de rangement, plutôt que d'avoir des finis assortis. Si des produits provenant de plusieurs fabricants sont acceptés, l'exigence d'utiliser une seule clé ne pourrait être respectée. Les produits de fabricants différents se verrouilleraient avec des clés différentes.

Afin de soumettre une soumission conforme, nous vous prions d'accepter soit des éléments de rangement au fini métallique, soit des éléments finis avec divers stratifiés dotés de clés différentes.

010 File No. - N° du dossier

pq930EP731-112950

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pq930 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R8.

Annexe A-1

20112950

Supprimer l'article 5.5.6.4 au complet.

Insérer:

5.5.6.4 Tous les éléments de rangement d'un poste de travail qui proviennent du même fabricant doivent s'ouvrir avec la même clé.

Insérer également la phrase suivante à l'article 5.5.1 :

Tous les finis doivent être complémentaires.

Q9 : Pour faire suite à la réponse 6 de la modification n° 002, veuillez préciser la raison pour laquelle vous demandez des portes style armoire (à charnières). Dans tous les cas où un compartiment de rangement supérieur est prescrit dans les plans d'aménagement types des postes de travail, il doit être suspendu à un panneau de 52 po de hauteur (hauteur en position assise). À cette hauteur, l'ouverture des portes style armoire (à charnières) pourrait présenter des risques pour la santé et la sécurité de l'utilisateur final, car les portes deviendraient un obstacle. Une porte basculante peut s'ouvrir en se glissant à l'intérieur (ou vers le haut) du compartiment, ce qui en facilite l'accès. De plus, avec des portes style armoire (à charnières), l'utilisateur final doit ouvrir (et fermer) les portes à plusieurs reprises pour avoir accès au contenu du compartiment de rangement, contrairement à une porte basculante. Par conséquent, nous vous demandons d'accepter des portes basculantes.

R9: Voir la modification nº 007.

Q10 : Dans le cadre de la première ronde de clarifications, TPSGC a confirmé que les deux appels d'offres pourraient être attribués séparément, indiquant que le contrat visant le 22, rue Eddy et le 30, rue Victoria pourrait être divisé en deux contrats distincts. Le mobilier visé par le contrat, pour un même bâtiment, peut-il être séparé par fabricant? Par exemple, les postes de travail peuvent-il être fournis par un fabricant et les bureaux fermés par un autre fabricant?

R10 : Aucune modification ne sera apportée à la stratégie d'approvisionnement pour ce besoin.

Q11: Modification nº 007 - réponse 1.

Solicitation No. - N° de l'invitation EP731--112950/A

Amd. No. - N° de la modif.  $010 \label{eq:constraint}$  File No. - N° du dossier

pq930EP731-112950

pq930 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20112950

Proposera-t-on une hauteur de 42 po pour le panneau ayant la hauteur d'une surface de transaction (29 po à 42 po) et pour le panneau d'une hauteur assurant l'intimité d'une surface de travail (39 po à 46 po)? Ensuite, par l'ajout d'un segment empilable porteur et/ou d'un segment vitré empilable, nous respecterions les exigences relatives à la hauteur des panneaux pour une intimité en position debout de 50 po à 54 po.

R11: Oui.

Q12 : Modification nº 007 - réponse 13.

Vous n'avez pas indiqué à quelles exigences LEED le tissu doit être conforme. Veuillez préciser.

R12:

Annexe A-1

Supprimer l'article 5.5.7.1

Insérer : 5.5.7.1 Le tissu utilisé pour rembourrer les coussins du siège doit résister aux taches. Voir les plans d'aménagement types.

Insérer la phrase suivante à l'article 5.8.2 : Le tissu utilisé pour les coussins du siège doit être fabriqué avec des matières recyclées à 100 % ou d'autres matières écologiques.

Q13: Modification nº 004 - réponse 84.

On n'a pas reçu de réponse à notre demande d'éliminer les roulettes de la table à réglage électrique pour position assise ou debout. Veuillez indiquer s'il est possible d'enlever les roulettes.

R13:

Annexe A-2, Plans d'aménagement types

Supprimer « roulettes verrouillables » du plan de travail A pour les plans d'aménagement types suivants :

Bureau fermé « Duty to Accommodate » (Duty to Accom) et Bureau fermé des évaluateurs linguistiques (Lang. Asr. Accom.)

Amd. No. - N° de la modif.  $010 \label{eq:constraint}$  File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur pq930 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20112950 pq930EP731-112950

# Q14 : Plan d'aménagement type - Bureau du président

Est-ce que l'unité de rangement en hauteur (article A) et le plan de travail rectangulaire (article G) peuvent être constitués d'une combinaison de plus petites unités pour atteindre les dimensions totales demandées de 102 po?

R14 : Article A (unité de rangement en hauteur) - Oui.Article G (Plan de travail) - Non. Nous avons besoin d'un plan de travail continu.

\_\_\_\_\_

# Q15 : Annexe A6, article 1.0 Ergonomie/Feuille d'établissement des prix

En ce qui concerne les 1 000 heures de services d'ergonomie, il importe de définir les critères pour déterminer le temps prévu pour chaque évaluation ergonomique, la rédaction du rapport et le suivi pour s'assurer que tous les soumissionnaires utilisent les mêmes critères. Ces critères permettront également d'éviter de grandes variations du temps d'évaluation.

R15 : Voir la réponse 2 du présent document.

## Q16:

- A) Dans l'attente des réponses aux questions posées dans les modifications nos 001 à 007, nous n'avons pu commencer le processus de demande de propositions. Bon nombre des produits requis seront des produits spéciaux pour certains soumissionnaires, qui devront les soumettre à des essais. Veuillez repousser la date de clôture de l'appel d'offres pour nous permettre de préparer nos soumissions et de procéder aux essais des produits spéciaux, ou encore, nous laisser soumettre les rapports d'essai sur demande, après la date de clôture de l'appel d'offres.
- B) En raison du changement tardif des panneaux monolithiques aux panneaux empilables, il faudra enlever le matériel en place en vue de la nouvelle conception des panneaux pour les six étages, dans le cadre de cette OCPR. Ces modifications ne pourront être apportées d'ici la date de clôture de l'appel d'offres, soit le 19 novembre.

Nous demandons une prolongation du délai d'au moins deux semaines pour nous permettre d'effectuer ces modifications importantes.

R16 : Voir la première page du présent document.

Q17 : Article 5.4.11.4, Plans de travail à hauteur réglable.

Amd. No. - N° de la modif. 010 File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ pq 930 \end{array}$ 

20112950

pq930EP731-112950

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.4.11.4.1 Lorsqu'un plan de travail doit pouvoir être utilisé par une personne en position debout et assise, la surface principale doit pouvoir être réglée en hauteur sur une plage au minimum de 710 mm à 1 040 mm (27 à 41 po), avec une tolérance de + ou - 25 mm (+/- 1 po). Le réglage de la hauteur est électrique ou manuel. Consulter les fiches typiques.

Les plans d'aménagement types indiquent ce qui suit :

Plan 4C: La surface peut être réglée grâce à un mécanisme électrique ou manuellement. Plans des bureaux « Duty to Accommodate » et « Lang Asr. Accom. » : réglage de la hauteur électrique seulement.

Veuillez confirmer si seulement un réglage électrique de la hauteur est permis pour les plans d'aménagement des bureaux « Duty to Accommodate » et « Lang Asr Accomm ».

R17 : Oui. Voir les plans d'aménagement types.

#### Partie 2

## 1. Annexe A-1

Supprimer l'article 5.2.3.1 au complet.

Insérer:

5.2.3.1 Système de panneaux interraccordables : les panneaux doivent être empilables.

Panneau empilable : Panneau constitué d'un cadre monopièce ayant au moins la hauteur d'une surface de transaction qui peut être augmentée à une hauteur visant à assurer une intimité du plan de travail, le cas échéant, et une intimité en position assise.

La hauteur des panneaux empilables doit pouvoir être abaissée de la hauteur d'intimité en position assise à la hauteur de la surface de transaction. La hauteur des panneaux empilables doit pouvoir être abaissée de la hauteur d'intimité du plan de travail à la hauteur d'une surface de transaction, le cas échéant.

## 2. Annexe A-1, article 2. Publications et méthodes d'essai

Supprimer l'article 2.1 au complet.

Insérer:

Amd. No. - N° de la modif. 010 File No. - N° du dossier

pq930 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

20112950 pq930EP731-112950

- 2.1 Toutes les publications ou méthodes d'essai mentionnées correspondent aux versions les plus récentes à la date de clôture de l'invitation  $n^{\circ}$  EP731-112950/A , à moins d'indication contraire dans l'annexe.
- 3. Annexe A-1, article 4. Exigences en matière d'essais

Supprimer l'article 4, Exigences en matière d'essai au complet.

Insérer:

- 4. Exigences relatives aux essais
- 4.1 Une installation d'essai acceptable doit effectuer tous les essais de rendement selon la norme ANSI/BIFMA et les essais dimensionnels selon les normes CAN/CGSB, et doit remplir tous les rapports d'essais connexes.

On entend par « installation d'essai acceptable » un laboratoire accrédité par un organisme reconnu à l'échelle nationale comme le Conseil canadien des normes (CCN) et l'American Association for Laboratory Accreditation (A2LA) ou qui est inscrit au Programme d'acceptation des laboratoires de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) pour la portée des essais demandés.

- 4.2 À la demande du Canada, le fournisseur doit présenter les rapports d'essai remplis pour prouver la conformité aux exigences relatives aux essais. Il faut fournir les rapports d'essai au demandeur au plus tard à la date de livraison exigée, sans frais supplémentaires pour le Canada. Pour chaque demande, soumettre une copie de tous les rapports en format papier ou sur CD/DVD en format Adobe Acrobat PDF, version 9 ou antérieure, selon ce qu'exige le Canada.
- 4.3 Les rapports d'essai ne doivent pas dater de plus de cinq (5) ans à la date de clôture de l'invitation EP731-112950/A.
- 5. Annexe A-1

Supprimer ANSI/BIFMA X.5.9.

Remplacer par ANSI/BIFMA X5.9-2004 ou ANSI/BIFMA X5.9-2012.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.